

CRIMINAL BEHAVIOUR AGAINST BIODIVERSITY

CRIM - BIODIV

*Une recherche sur les atteintes à la biodiversité menée par l'INCC et IEW,
financée par la politique scientifique fédérale (BELSPO)*

LA BIODIVERSITÉ EST ATTAQUÉE SUR PLUSIEURS FRONTS EN BELGIQUE, SANS QU'UNE POLITIQUE CRIMINELLE GLOBALE NE SOIT PENSÉE POUR LA PROTÉGER.

Le besoin vital d'espaces naturels et de végétalisation urbaine, l'occupation territoriale de ces espaces et sa distribution inégale, l'information relative des citoyens quant à la protection de la biodiversité, les marges de manœuvre dont disposent les acteurs chargés d'en contrôler et d'en sanctionner les atteintes et leurs interrogations éventuelles sur le type de sanctions à adopter (administrative ou pénale ; préventive ou répressive) sont autant d'enjeux environnementaux et sociaux majeurs que la crise sanitaire actuelle, conjuguée aux récentes vagues de chaleur, a encore récemment mis en exergue.

Par une alliance inédite entre chercheurs en sciences humaines réunis au sein de l'Institut National de Criminalistique et de Criminologie (INCC) et chercheurs en sciences de la vie réunis au sein d'Inter-Environnement Wallonie (IEW), le projet CRIM-BIODIV poursuit un double objectif : la construction d'un dialogue interdisciplinaire au vue d'appréhender les réalités sociales multiples dans lesquelles les questions de conservation de la biodiversité prennent place ; et le développement de l'expertise criminologique sur la protection de la biodiversité.

OBJECTIFS

Le projet de recherche permet de mettre en lumière l'indispensable nécessité de ne pas laisser sans suite les atteintes envers la biodiversité et d'y apporter une réponse sociale, en ce compris pénale, qui se veut juste et adéquate. Ce travail se veut donc un support pour infléchir le sentiment d'impunité qui prévaut largement en la matière tout en instaurant une approche inclusive de la préservation des non-humains. En d'autres termes, le projet CRIM-BIODIV contribue à mettre à l'agenda la pertinence des réponses institutionnelles aux atteintes à la biodiversité et du type de réactions qu'elles appellent (sanction rétributive, éducative, compensatoire, etc.).

Le projet CRIM-BIODIV poursuit trois objectifs opérationnels et ce, par une approche relationnelle et microsociale des atteintes à la biodiversité. Tout d'abord, il entend identifier les ressorts et leviers de l'action individuelle, citoyenne, associative et professionnelle face aux normes environnementales protégeant la biodiversité, en ce compris la mise en lumière des connaissances, des valeurs et des attachements de chacun. Ensuite, il vise à accroître les connaissances sur les représentations sociales des normes environnementales protégeant la biodiversité, des écarts aux normes et de la réaction sociale (en ce compris, pénale) à ces écarts. Enfin, il a pour projet d'identifier les méthodes mobilisées et mobilisables pour inciter à des changements comportementaux aux fins de protection de la biodiversité, telles que les suggestions indirectes (nudging), sur base des éléments sociologiques récoltés au cours de l'enquête.

MÉTHODOLOGIES

Le processus méthodologique de la recherche CRIM-BIODIV s'articule autour de quatre axes méthodologiques : la construction d'un dialogue interdisciplinaire entre les sciences sociales et les sciences de la vie ; la réalisation d'un état des savoirs ; des études de cas d'atteinte à la biodiversité en Belgique ; et la construction d'un outil pérenne au service de la protection de la biodiversité.

La construction de connaissances criminologiques sur les atteintes à la biodiversité se fait principalement au moyen d'une étude de différents cas, autant de « situations problèmes » dans lesquelles une atteinte (supposée ou avérée) à la biodiversité a donné suite à une interrogation ou à une action de la part d'un ou plusieurs individus, agissant comme citoyen(s) ou comme représentant(s) d'une autorité publique. L'étude de cas permet d'analyser en profondeur des situations présentes ou passées diversifiées, dans leur contexte. Pour chaque cas sélectionné, la démarche méthodologique consiste à relever et analyser sa médiatisation et la littérature grise qui l'entoure (rapports d'expertise, notes internes...) ; cartographier les acteurs qui gravitent autour de ces cas et réaliser des entretiens semi-directifs (anonymes) ; pour les cas « en cours », observer l'action par une présence sur le terrain (observations in situ, présence aux réunions, suivis d'audiences...).

Aussi, le projet CRIM-BIODIV vise la création d'un instrument inclusif de nature à participer à la préservation de la biodiversité : un outil pérenne d'analyse des situations d'atteinte à la biodiversité. Ce dernier reprendra des outils co-construits de mises en action des entités concernées. Sur base d'une identification des besoins, et suite à une phase d'expérimentation sur le terrain, cet outil pourra être utilisé tant par des individus que des associations environnementales ou par les autorités publiques.



IMPACTS

L'impact du projet CRIM-BIODIV en criminologie sera important puisqu'il vise à asseoir un nouveau champ de recherche fort peu investi à ce jour en criminologie francophone. Au sein des sciences humaines, nous attendons du projet qu'il permette le dialogue entre criminologues, anthropologues de la nature, sociologues de la déviance, politologues... investissant les questions environnementales. Aussi et surtout, il est attendu que le dialogue interdisciplinaire soit fécond avec des chercheurs en écologie et en aménagement du territoire, notamment, pour qu'une alliance aussi large que possible soit pérennisée en vue de la protection de la biodiversité.

Les autorités publiques et, en particulier celles chargées de la prévention, de la détection et des poursuites relatives aux cas d'atteinte à la biodiversité, tireront avantage des analyses qui seront produites dans le cadre du projet CRIM-BIODIV en ce que l'étude de cas d'atteintes à la biodiversité laissera apparaître les « bonnes pratiques » en la matière : les leviers vers une résolution soucieuse de la protection de la biodiversité ; les freins dans l'intervention des personnes et des autorités compétentes ; le positionnement des auteurs ; et les facteurs qui permettraient de modifier leur comportement.

L'objet du projet étant la protection de la biodiversité par un accroissement des connaissances criminologiques et par la construction d'un dialogue interdisciplinaire la concernant, il apparaît qu'il a potentiellement un impact important sur l'environnement et sur chacun des domaines d'interactions, entre humains et non-humains, qui le font vivre.



EQUIPE DE RECHERCHE

Promoteur.trice.s

Alexia Jonckheere (INCC)

alexia.jonckheere@just.fgov.be

Jean-François Pütz (IEW)

jf.putz@iew.be

Chercheur.euse.s

Florence Jonet (IEW)

f.jonet@iew.be

David Scheer (INCC)

david.scheer@just.fgov.be

